

9.2. ETAT DE SANTE

9.2.2. Maladies et affections chroniques

9.2.2.1. Résumé

Les maladies ou affections chroniques touchent 55% de la population; 31% des personnes ont au moins 2 maladies chroniques (co-morbidité). Les femmes sont plus touchées que les hommes par une ou plusieurs affections. La prévalence de la morbidité et de la co-morbidité augmente avec l'âge : après 65 ans, deux tiers de la population (65%) ont au moins deux affections chroniques.

Fumer et surtout fumer beaucoup augmente la morbidité et la co-morbidité. Les résultats de l'enquête confirment donc l'impact négatif du tabagisme sur la santé publique.

Le niveau d'instruction est inversement associé à la prévalence de la morbidité ou de la co-morbidité.

Les personnes qui se sentent en bonne santé rapportent moins d'affections chroniques (mais quand même 0,9 affection chronique en moyenne contre 2,7 chez les personnes qui ne se sentent pas en bonne santé).

La prévalence des affections chroniques varie selon la région : la co-morbidité est la plus élevée en Wallonie et à Bruxelles. On note également des différences importantes entre les provinces wallonnes : C'est en Brabant, au Luxembourg et à Namur qu'on observe le plus de personnes sans affection chronique (50% environ); à Liège et en Hainaut, ce taux tombe à 43%. La co-morbidité est la plus élevée en Hainaut (34% de la population de plus de quinze ans) et la plus basse en Brabant Wallon (22%).

La prévalence de la co-morbidité est associée à une plus haute prévalence des limitations physiques ainsi qu'à une plus grande sévérité de celles-ci.

Les affections les plus fréquemment rapportées sont celles qui touchent l'appareil locomoteur (problèmes articulaires et maux de dos), les affections cardiaques et circulatoires (hypertension), l'allergie, l'asthme, les problèmes respiratoires chroniques obstructifs, et, chez les femmes, la migraine et la sinusite. Contrairement aux causes de mortalité, les affections ostéo-articulaires sont une des sources principales de morbidité.

A l'exception de la migraine et des problèmes articulaires (chez les hommes), les affections chroniques sont en général suivies par un médecin. Pour les affections courantes telles que l'hypertension, l'asthme et les affections respiratoires chroniques non spécifiques, c'est souvent le généraliste qui assure le suivi, tandis que pour des affections plus graves comme les maladies cardiaques et les infarctus, les patients sont suivis à la fois par le spécialiste et le généraliste.